

Communiqué de presse

Date : 18/10/2006

TROPHEES DE L'ASSURANCE VIE 2006

Ce 18 octobre a eu lieu la remise de la 7^{ème} édition des Trophées de l'Assurance Vie : 13 assureurs ont été récompensés, dans différentes catégories, pour leur rentabilité, leurs caractéristiques d'assurances, leur manière de communiquer ou encore leur innovation.

Le 18 octobre dernier à Bruxelles, les assureurs se sont réunis pour assister à la cérémonie désormais bien connue des Trophées de l'Assurance Vie en présence du Vice-Premier ministre et ministre des Finances, Didier Reynders. Plus de 300 personnes étaient rassemblées lors de ce rendez-vous annuel et devenu incontournable destiné à couronner les meilleurs produits d'assurance-vie.

Le jury décide...

Organisée depuis sept ans par les sociétés **Decavi** et **Enjeu**, cette septième édition des Trophées de l'assurance vie bénéficie du soutien d'Assuralia et s'appuie sur des partenaires de choix dans le secteur - à savoir **Brocom** (qui représente le monde du courtage), **CSC Belgium**, **PricewaterhouseCoopers** qui font valoir leurs compétences et savoir-faire en matière d'assurances - et qui prennent une part active dans le jury.

Ce jury était précisément composé cette année des personnes suivantes :

- **Monsieur Pierre Devolder**, Professeur UCL, Président du jury
- **Madame Anne-Marie Bouss**, Senior Manager, PricewaterhouseCoopers.
- **Monsieur Patrick Cauwert**, Secrétaire Général, Feprabel.
- **Monsieur Paul Baekeland**, Directeur de la commission vie, Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen.
- **Monsieur Laurent Feiner**, Journaliste, Administrateur délégué Decavi.
- **Monsieur Didier Lambert**, Senior Consultant, CSC Belgium.
- **Monsieur Gérard Vandebosch**, Directeur, Watson Wyatt.
- **Monsieur René Van Gompel**, Directeur général honoraire Assuralia

Ce jury a été amené à trancher sur les critères retenus, à savoir : la *rentabilité* et les *caractéristiques techniques d'assurance* du produit ainsi que la *communication*, soit la manière dont l'assureur communique sur le produit concerné.

La pondération retenue par le règlement permettait à un assureur qui n'affichait pas, sur base des exemples de return demandés, la meilleure rentabilité, de se «rattraper» au niveau des deux autres critères.

Les performances des fiches introduites au niveau de la «Branche 23» (assurance-vie liée à des fonds d'investissement) ont fait en outre l'objet d'une validation par Standard & Poor's.

Quels critères ?

Les critères étudiés ont été les suivants :

- **Rentabilité** : le jury a tenu compte, par exemple, des points suivants : le *return affiché* (ou les tarifs mentionnés par les assureurs pour les catégories relatives aux couvertures décès) pour les 3 horizons de placements demandés dans les différents exemples (sur 1, 3 et 5 ans notamment pour les produits de type Branche 23), les *frais d'entrée et de gestion* et enfin les *frais et pénalités*, qui permettent également d'étudier la liquidité du produit. Le jury a tenu compte des frais de sortie pratiqués au niveau de la formule étudiée, des frais de transfert appliqués (par exemple, au niveau de la Branche 23, pour passer d'un fonds à l'autre) et des éventuels forfaits et pénalité financière (liée à l'évolution des taux d'intérêt).

La *pérennité des conditions contractuelles* proposées a également été prise en compte : notamment l'évolution de la garantie de taux et la stratégie appliquée en matière de participations bénéficiaires (ce dernier critère ne valant pas pour les catégories relatives à la Branche 23).

Pour les formules à taux garanti, les durations des *cash flows* des actifs et du passif ont été renseignées.

- **Caractéristiques d'assurance** : les différents critères suivants ont été pris en considération :

- * Les *garanties financières complémentaires* : pour les fiches «Branche 23», cela comprend l'existence éventuelle d'un cliquet ou encore la garantie portant sur la mise investie.
- * Les *couvertures additionnelles* : assurance complémentaire couvrant le risque invalidité et accident.
- * Le *mode de financement du contrat* : celui-ci est-il alimenté par une prime unique ou l'assuré a-t-il la possibilité de verser une épargne régulière ?

- **Communication**, à savoir :

- * La qualité de l'information (au niveau de son exactitude, de sa pertinence et de sa clarté) *délivrée à la souscription du contrat*.
- * La qualité de l'information délivrée *en cours de contrat* (sur base des mêmes critères).
- * La qualité de l'information *remise aux membres du jury* (sur base des mêmes critères).

Bien évidemment, un système de pondération a été appliqué : chaque famille et sous-famille de critères se sont vus attribuer une pondération différente.

Quelles catégories récompensées ?

Les trophées ont été décernés dans les différentes catégories suivantes :

- 1) L'assurance *Universal Life* : mettant l'accent davantage sur la pension, cette formule affiche une garantie de taux qui ne vaut donc que pour les primes déjà versées et non pour celles encore à verser. Le taux garanti est donc susceptible de varier en cours de contrat.
- 2) Le compte d'assurance : formule commercialisée par les assureurs, destinée au court terme.
- 3) Formule de pure capitalisation (Branche 26) : le taux est garanti dès la souscription et il y a absence de couverture décès.
- 4) L'assurance décès : l'assureur verse un capital décès en cas de décès de l'assuré.
- 5) L'assurance-vie liée à des fonds d'investissement (dénommée «Branche 23» sans rendement garanti). Des fonds mixtes (de type high risk, medium risk, low risk) et sectoriels ont été analysés.
- 6) La Pension Libre Complémentaire pour Indépendant (PLCI) : formule spécifique réservée aux indépendants.
- 7) L'assurance de groupe pour petites entreprises.
- 8) L'ingéniosité des assureurs : un trophée de l'innovation a été décerné en assurance-vie.
- 9) La «meilleure campagne publicitaire».
- 10) Le trophée du courtage, décerné sur base d'un sondage réalisé auprès des courtiers belges, membres de Feprabel (partie francophone du pays) et de FVF, de Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen (partie flamande du pays).

Pour chaque catégorie, un assureur belge a été primé. Le concours était toutefois ouvert à des assureurs opérant, en Belgique, en libre prestation de services (LPS). Ce terme désigne les assureurs étrangers qui proposent leurs formules d'assurance sur notre sol national.

Pour certaines catégories, un trophée a donc été décerné à un assureur belge et à un assureur étranger. L'assureur opérant en LPS a été primé s'il était aussi bon, ou meilleur que l'assureur belge désigné comme lauréat.

Les Lauréats

Nous mentionnons la catégorie sélectionnée, les nominés par ordre alphabétique et le (ou les) lauréat(s) retenu(s).

Pour les catégories «Branche 23» (n°6 à 9), nous citons pour les nominés les fonds retenus; pour les lauréats, nous mentionnons également le nom de la gamme à laquelle le fonds appartient.

Pour les catégories 8 et 10, deux lauréats ont été sélectionnés : un assureur belge et un assureur opérant en LPS (libre prestation de services).

Catégorie n°1 : Formules à versements et retraits libres (Universal Life)

Nominés : Afer Europe (Compte à versements et retraits libres), AGF Belgium Insurance (Invest for Life), Ethias (Compte FIRS), Fédérale Assurance (Diamant Invest), Generali Belgium (Crescendo Di Generali).

Lauréat : **Generali : Crescendo Di Generali**

Catégorie n°2 : Compte d'assuranceLauréat : **Fédérale Assurance : Cash Invest****Catégorie n°3 : Formule de pure capitalisation (Branche 26)**

Nominés : Generali (Ventisei), ING Insurance Belgium (Safe Invest), Swiss Life (CapVision).

Lauréat : **ING Insurance : Safe Invest****Catégorie n°4 : Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI)**

Nominés : Belstar (Fortuna PLCI), Fortis AG (PLCI).

Lauréat : **Fortis AG : P.L.C.I. de Fortis AG, vos assurances chez votre Courtier.****Catégorie n°5 : Assurance de groupe pour petites entreprises**

Nominés : Fédérale Assurance (F-Manager), Generali (Geniflex).

Lauréat : **Generali (Geniflex)****Catégorie n°6 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type low risk**Nominés : Belstar (Isis Global Assets Equity Low), Fortis AG (Top Profit Planet Euro), **Generali (Euro Bonds)**.Lauréat : **Fortis AG : Top Profit (Planet Euro)****Catégorie n°7 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type medium risk**Nominés : Belstar (Belstar Fidelity Euro Balanced Fund), **Generali (World Opportunities)**, Winterthur (WFS Patrimoine).Lauréat : **Belstar : Belstar Invest Branche 23 (Belstar Fidelity Euro Balanced)****Catégorie n°8 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds de type high risk**

Nominés : Belstar (Belstar Carmignac Emergents), Fortis Insurance Belgium - Bancassurance (Fortis Life Combi 0/100), NELL (Carmignac Investissement), Swiss Life (EuroSmallCaps Fund).

Lauréat : **Belstar : Belstar Invest Branche 23 (Belstar Carmignac Emergents)**
NELL : BKCP Opportunities (Carmignac Investissement) (*)**Catégorie n°9 : Assurance-vie liée à un fonds d'investissement : Fonds sectoriel**

Nominés : Dexia Insurance Belgium (Dexia Life Equities Daily Consumption), Winterthur (WFS Gold & Mining).

Lauréat : **Winterthur : WinSave Invest (WFS Gold & Mining)**

Catégorie n°10 : Assurance-décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes nivelées

Nominés : Delta Lloyd Life (Delta Lloyd Union Gold Assurance temporaire décès à capital constant), Mercator Assurances (Temporaire en cas de décès - preferred risk), ZA Assurances (Extra Large Cover).

Lauréats : **ZA Assurances : Extra Large Cover**
Delta Lloyd Life : Delta Lloyd Union Gold Assurance temporaire décès à capital constant (*)

Catégorie n°11 : Assurance-décès temporaire individuelle (à capital constant) à primes uniques successives

Nominés : Mercator Assurances (Temporaire en cas de décès - preferred risk), ZA Assurances (Extra Large Cover).

Lauréat : **Mercator Assurances** (Temporaire en cas de décès - preferred risk)

Catégorie n°12 : Trophée de l'innovation (en assurance-vie)

Nominés : Swiss Life (My Workplace), ZA Assurances («L'assurance solde restant dû la plus fûtée»).

Lauréat : **Swiss Life : My Workplace**

Catégorie n°13 : Trophée de la meilleure campagne publicitaire

Lauréat : **Vivium (Vous, votre courtier et VIVIUM. Ensemble, c'est sûr.)**

Catégorie n°14 : Trophée du Courtage

Lauréat : **AGF Belgium Insurance : Invest for Life**

(*) Formule commercialisée dans le cadre de la libre prestation de services (LPS).

Nous joignons en annexe les commentaires sur les différents produits récompensés.

DES PHOTOS DE LA SOIREE SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CD-ROOM OU PAR E-MAIL.

Pour plus d'informations sur les lauréats, contactez :

DECAVI , Laurent FEINER, Rue de l'Orphelinat 55, 1070 Bruxelles, Tél : +32(0)2/520.72.24 - Fax : +32(0)2/520.67.03 ; E-mail : laurent.feiner@decavi.be

Pour plus d'informations sur l'événement, contactez :

ENJEU, Muriel STORRER, Avenue des Chasseurs 1, 1410 Waterloo, Tél : +32(0)2/354.93.81 - Fax : +32(0)2/353.24.93 ; E-mail : ms@enjeu.be

ANNEXES : commentaires sur les produits lauréats

Generali et Crescendo

Dans la catégorie Universal Life, c'est *Generali* qui remporte, cette année, les lauriers avec *Crescendo*.

Pour un investissement, tout frais compris, de 25.000 EUR versé au 1^{er} janvier 2000, l'assuré recevait, au 1^{er} janvier 2006, un montant de 33.695,15 EUR, participation bénéficiaire comprise. Le rendement affiché en 2005 a été de 4,45 % (le taux garanti actuel est de 3 %).

Des retraits gratuits sont possibles durant les 3 premières années, si les retraits n'excèdent pas 33 % de l'épargne constituée au 31/12 de l'année précédente avec un maximum de 35.000 EUR. La gratuité est de mise dès la 4^e année.

L'assuré peut également opter pour l'option retraits planifiés (à fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) : les frais de retraits s'élèvent à 2,50 EUR par retrait planifié. C'est une option que le client peut souscrire à l'émission ou en cours de contrat.

La garantie décès propose deux options : pourcentage de l'épargne constituée (de minimum 100 % à maximum 150 %) ou 130 % des versements effectués. Dans ces deux options, la couverture décès est au minimum égale à l'épargne constituée. Une garantie provisoire (durant 30 jours jusqu'à l'émission du contrat) de 6.250 EUR est accordée en cas de décès accidentel.

Fédérale Assurance... récidive !

Dans la catégorie Compte d'assurance, *Fédérale Assurance* a été primée pour *Cash Invest* (ce n'est pas la première fois !).

A titre d'exemple, un montant de 2.500 EUR investi le 1^{er} janvier 2005 a engrangé, au 30 juin 2006, 2.616,21 EUR. Actuellement, le taux de base est de 2,50 %, à majorer d'une prime de fidélité de 1 % et d'un bonus annuel (0,25 % en 2004 et 2005). Le taux de base et la prime de fidélité de 1 % valent pour tous les versements effectués dans l'année en cours et sont garantis jusqu'au 31 décembre. La prime de fidélité est octroyée à tous les versements qui restent investis jusqu'au 31 décembre, indépendamment de la durée d'investissement des primes.

La formule affiche une couverture décès automatique, égale à 130 % de la réserve du contrat (valeur du contrat). Cette garantie est payante et dépend de l'âge de l'assuré. La liquidité est extrême, puisqu'il n'y a ni frais d'entrée, ni frais de sortie.

Cependant depuis le 1^{er} janvier 2006, une taxe de 1,1 %, due sur chaque versement, grève le rendement de *Cash Invest*, ce qui le rend moins attractif. Pour répondre à la demande des clients qui souhaitent investir à court terme sans devoir supporter cette taxe, Fédérale Assurance a lancé en juillet 2006 «Nova Deposit», opération de capitalisation (relevant de la Branche 26).

ING Insurance... à la puissance 26 !

Introduite pour la première fois cette année, la catégorie Branche 26 (produit de capitalisation) a été remportée par *ING Insurance*, avec *Safe Invest*.

Relevons les différentes durées de souscription (4, 6 ou 8 ans), l'absence de frais «compagnie» (pour des mises très élevées), l'absence de pénalités contractuelle (forfait, pourcentage...) en cas de sortie et l'absence de conditions spécifiques à respecter au niveau des retraits.

En fait, il n'y a ni risque assuré, ni assuré, ni bénéficiaire au sens juridique de l'assurance : il s'agit d'une opération de pure capitalisation. En cas de décès du «preneur», le contrat reste en vigueur. L'épargne constituée revient, au terme du contrat, au bénéficiaire.

La rentabilité de l'opération dépend essentiellement de la capitalisation de la prime versée au taux garanti proposé. La prestation est payable au terme du contrat.

Belstar : deux fois gagnant(s) en high et medium risk...

* Dans la catégorie des fonds de type high risk, c'est *Belstar* qui l'emporte avec son fonds *Belstar Carmignac Emergents*. Il est orienté vers la recherche des meilleures opportunités de croissance à travers une sélection de valeurs situées dans des pays neufs à fort potentiel de développement. Ce fonds investit en actions internationales à raison de 97,3 %.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2006 pour des versements effectués le 1/7/2001, le 1/7/2003 et le 1/7/2005 ont été respectivement de 201,25, 228,73 et 134,58. Soit les meilleurs rendements d'ensemble dans cette catégorie.

* Dans la catégorie medium risk, c'est le fonds *Belstar Fidelity Euro Balanced Fund* qui remporte le prix dans la catégorie medium risk (58 % en actions et 40 % en obligations). Ce fonds vise la croissance à long terme tant en ce qui concerne le capital que le revenu, grâce à un portefeuille diversifié en actions et obligations.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2006 pour des versements effectués le 1/7/2001, le 1/7/2003 et le 1/7/2005 ont été respectivement de 114,79, 139,04 et 107,96. Soit également d'excellents rendements d'ensemble dans cette catégorie (surtout sur 3 ans).

Ajoutons également les nombreuses combinaisons possibles en terme de structuration de patrimoine, ainsi que les couvertures décès qui peuvent être souscrites et enfin une excellente communication vis-à-vis des assurés et des courtiers qui vendent les fonds.

Fortis AG : low risk gagnant...

Dans la catégorie low risk, *Fortis AG (Fortis Insurance Belgium)* a été couronné pour son *Top Profit Planet Euro*, dont les rendements sont très intéressants à 1, 3 et 5 ans.

Sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2006 pour des versements effectués le 1/7/2001, le 1/7/2003 et le 1/7/2005 ont été respectivement de 123,72, 123,56 et 102,15. Le fonds arrive en première position de sa catégorie sur 3 et 5 ans.

Ajoutons la possibilité d'effectuer des retraits planifiés à certaines conditions, celle de bénéficier de couvertures décès spécifiques et une communication fort complète vis-à-vis des assurés.

Le sectoriel chez Winterthur

Pour la troisième fois d'affilée, le trophée va, dans la catégorie Fonds sectoriels, à *Winterthur* pour son fonds investi dans des sociétés d'exploitation minière et de métaux : le *WFS Gold & Mining*.

Ce fonds de la gamme WinSave Invest investit à 100 % dans le fonds Merrill Lynch World Mining Fund (Euro). Il est investi dans des sociétés d'exploitation d'aluminium (11,3 %), cuivre (11,2 %), or (10,7 %), platine (7 %) nickel (3,4 %), diamants (1,4 %), etc.

Un investissement diversifié et audacieux qui rapporte : sur base d'un cours de 100, les valeurs d'inventaire affichées au 30 juin 2006 pour des versements effectués le 1/7/2001, 1/7/2003 et le 1/7/2005 ont été respectivement de 291,39, 301,67 et 168.

Ajoutons la possibilité d'effectuer des retraits gratuits à certaines conditions : par an, l'assuré peut retirer un montant équivalant à 12 % de la réserve (valeur du contrat); au-delà, il lui en coûte 2 % sur 4 ans (dégressif de 0,50 % par année d'investissement accomplie).

Différentes couvertures décès sont également proposées : valeur du contrat, pourcentage minimum des primes versées, réserve majorée d'un capital spécifique.

Décéder chez Mercator et ZA

L'assurance décès verse un capital en cas de décès de l'assuré. Deux possibilités s'offrent au souscripteur : opter pour un capital constant en déterminant une prime constante (prime nivelée) sur toute la durée du contrat ou privilégier une prime qui varie durant le contrat.

Dans ces deux catégories (*Assurance décès à capital constant à primes nivelées* et *Assurance décès à capital constant à primes uniques successives*), c'est Mercator et ZA Assurances qui l'emportent.

* Dans la catégorie (*Assurance décès à capital constant et à primes nivelées*), la formule *Extra Large Cover* de ZA Assurances a été primée.

Pour une femme de 30 ans non fumeuse, la prime annuelle payable durant 15 ans pour un capital de 100.000 EUR sera de 129,72 EUR. Elle passe à 349,51 EUR pour une femme de 45 ans (non fumeuse). Ces primes sont respectivement de 183,11 EUR pour un homme de 30 ans (non fumeur) et de 533,26 EUR pour un homme de 45 ans (non fumeur).

En plus de ce tarif intéressant (mais non garanti), la formule permet également de bénéficier de nombreuses garanties : l'exonération des primes versées en cas d'invalidité, la possibilité de bénéficier d'une rente en cas d'invalidité ou encore un capital supplémentaire en cas de décès accidentel.

Ajoutons-y une acceptation médicale des plus simples qui se résume en 5 questions. De plus, l'assureur a développé un logiciel qui permet d'optimiser la fiscalité des primes pour payer le moins d'impôt possible.

* Si l'assuré désire ne pas payer une prime constante en décidant de la faire varier annuellement (la prime sera alors plus chère d'année en année - mais bien moins chère la première année qu'une prime dite constante - car le risque décès augmente avec l'âge), il pourra opter pour la formule *Temporaire en cas de décès - preferred risk* de Mercator Assurances.

Outre les garanties complémentaires (décès accidentel, rente d'invalidité), l'assureur propose un tarif préférentiel («preferred risk») garanti sur 3 ans pour tout assuré qui contribue activement à la prévention en matière de santé. Il faut être non fumeur et afficher un indice de masse corporelle (indice qui mesure la proportion entre le poids et la taille) favorable.

Ainsi, pour un capital de 100.000 EUR à assurer sur 15 ans, il en coûte à un homme de 35 ans (non fumeur) une prime de 151,49 EUR la première année. Pour information, elle grimpe à 390,05 EUR la 15ème année. Pour une femme (non fumeuse) de 35 ans, les primes passent à 98,92 EUR (la première année) et à 261,79 EUR (la 15ème année) !

Fortis AG chouchoute les indépendants...

Cette année, la catégorie Pension Libre Complémentaire pour Indépendant (*PLCI*) a été remportée par Fortis AG (*Fortis Insurance Belgium*) qui détient déjà plus de 11.000 contrats en portefeuille. Ce type de produit n'est commercialisé par les assureurs que depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'y a donc pas réellement d'historique de rendements.

L'assureur permet de choisir entre plusieurs taux garantis (0 % ou 2,50 %), avec possibilité d'investir la participation bénéficiaire en Branche 23 (ce qui est assez rare dans ce segment : le produit sous-jacent est Top Rendement).

De plus, la formule affiche de nombreuses garanties d'assurance (en cas de décès, rente octroyée en cas d'incapacité de travail, prise en charge éventuelle des primes, prestations prévues dans le cadre du volet social - rente décès -, etc.).

... Et Generali : les groupes

La catégorie *Assurance de groupe* a couronné *Generali* pour la seconde année consécutive. Sa formule *Geniflex*, destinée aux PME de maximum 10 travailleurs, affiche une belle diversité de couvertures d'assurance.

Outre différentes garanties décès et invalidité assez complètes, on retiendra un volet hospitalisation, en partenariat avec DKV.

Ajoutons-y un service de gestion «on line» pour les employeurs et les courtiers qui disposent de toute une série de services : entre autres, consultation des contrats et des primes payées, demande des documents, calcul des prestations, etc.

Avec un rendement des plus intéressants, Geniflex propose une solution adaptée à chaque situation.

Swiss Life... innove

Dans la catégorie innovation en assurance-vie, la palme revient, cette année, à *Swiss Life* avec *My Workplace* (cette année encore, de nombreux dossiers ont été introduits dans cette catégorie).

Il s'agit d'une plate-forme extranet (directement reliée au back-office de l'assureur) sécurisée qui permet de communiquer et échanger des informations relatives à l'assurance de groupe, quel que soit le type de produit choisi. Parmi les avantages, citons entre autres :

- consultation à tout moment «on line» de la situation individuelle de chaque affilié pour son assurance de groupe;
- consultation d'informations spécifiques pour l'employeur (factures, extraits de compte);
- centralisation des documents relatifs à l'assurance de groupe d'un client (règlement, conditions, brochures, etc.);
- processus sans papier pour toutes les mutations relatives à la gestion du contrat (et ce, pour toutes les couvertures);
- connexion disponible pour les clients et intermédiaires, etc.

Vivium : coup de pub gagnant

Cette année, *Vivium* a reçu le trophée de la «Meilleure campagne publicitaire» destinée au grand public ou aux professionnels du secteur de l'assurance.

Cette campagne (*Vous, votre courtier et VIVIUM. Ensemble, c'est sûr.*) n'était pas axée sur un service ou un produit spécifique. Elle avait pour objectif de développer la notoriété de l'assureur, lequel voulait mettre en avant sa relation avec le courtage, base d'un véritable partenariat, plus-value pour le client final.

Le film décrit des situations de la vie de tous les jours, symboliques de la réalité d'une relation tripartite (client, courtier, assureur). En misant sur l'aspect émotionnel de la relation, l'assureur a voulu démontrer que cette relation de partenariat débouche toujours sur des solutions favorables à l'assuré. L'aspect sobre du message a séduit les membres du jury.

Le courtage à AGF Belgium

Cette année, le trophée du *courtage* a été décerné à *AGF Belgium*, avec sa formule *Invest for Life* (rendement global de 5 % en 2005 et 5,25 % en 2004).

Ce trophée est décerné non pas par le jury, mais sur base d'une enquête réalisée auprès des courtiers de Belgique représentés par *Feprabel* (Fédération des producteurs d'Assurances de Belgique) et *FVVF* (Federatie voor Verzekerings- en Financiële tussenpersonen).

Ce sont donc les courtiers eux-mêmes qui ont décidé de récompenser une compagnie et une formule spécifique. Le questionnaire reprenait la question suivante : «Quel est, selon vous, le meilleur produit actuellement sur le marché en tenant compte des 4 critères suivants ?» :

- Qualités techniques et innovantes du produit.
- Satisfaction du client.
- Qualité du service offert par l'assureur au profit du client.

- Soutien commercial (en ne tenant pas compte de l'aspect commission) et gestion administrative de l'assureur vis-à-vis du courtier.

Honneur à la libre prestation de services

Cette édition 2006 a couronné deux compagnies dans le cadre de *la libre prestation de services (LPS)* : *NELL* et *Delta Lloyd Life* (pour celle-ci, il s'agit de l'ancienne formule de *Norwich Union*, dont *Delta Lloyd Life* agit à titre de mandataire général).

NELL... en high risk

Dans la catégorie high risk, la palme est également revenue au luxembourgeois *NELL (Nord Europe Life Luxembourg)* pour son contrat *BKCP Opportunities*. Le fonds *Carmignac Investissement*, géré par *Carmignac Gestion*, a obtenu de très bons rendements d'ensemble sur les périodes étudiées (1, 3 et 5 ans).

Outre l'absence de frais de sortie, relevons les couvertures décès spécifiques (en option) :

- a) la garantie plancher : le capital payable en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat ne peut être inférieur à la somme des versements effectués.
- b) La garantie décès 130 % : le capital payable en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat ne peut être inférieur à 130 % de la somme des versements effectués nets.

Notons aussi les possibilités d'arbitrage automatique sans frais permettant (en option) soit :

- de sécuriser chaque mois les plus-values réalisées sur les fonds action (Take Profit);
- de fixer un niveau maximum de moins-value à partir du quel l'investissement sera sécurisé (Stop Loss);
- de rétablir chaque mois l'allocation d'actif initialement choisi (Rebalance);

Le décès à Delta Lloyd Life !

Une fois encore, *Delta Lloyd Life* remporte, cette année, la palme en assurance décès à primes nivelées (il s'agit en fait de la formule de l'ex-*Norwich Union*, habituée aux honneurs dans cette catégorie). C'est que son *assurance temporaire décès à capital constant* affiche encore et toujours un tarif très compétitif.

Pour un capital assuré de 100.000 EUR, un homme et une femme de 30 ans paieront respectivement, durant 15 ans, une prime annuelle de 193,63 EUR (153,76 EUR s'il est non fumeur) et de 133,11 EUR (95,66 EUR si elle est non fumeuse). Pour un assuré de 45 ans, ces primes grimpent à 626,94 EUR pour un homme (488,18 EUR pour le non fumeur) et à 486,61 EUR pour une femme (332,13 EUR pour la non fumeuse).